

# Feuille officielle du district de La Neuveville

No 31 - Vendredi 29 août 2014



Nods



Commune mixte  
de Plateau de Diesse



La Neuveville



## Commune de La Neuveville

www.neuveville.ch

veuillez vous référer au site pour adresse e-mail

### DÉBUT DES TRAVAUX DE LA NOUVELLE ÉCOLE DES COLLONGES

Les phases de conception, de planification et d'étude laissent désormais place à la première étape concrète du projet de la nouvelle école primaire des Collonges de La Neuveville. Des classes provisoires accueilleront une centaine d'élèves dès l'automne alors que la déconstruction des anciens bâtiments marquera le début des travaux.

Dès la rentrée scolaire 2014, une étape importante du projet de construction de la nouvelle école des Collonges débutera. De mi-août à fin septembre, un bâtiment provisoire sera mis en place sur l'aire de jeux des Prés-Guétins, en face du Collège du District. Une centaine d'élèves, de huit classes au total, occuperont les locaux spécialement aménagés jusqu'à la fin des travaux prévus en 2016. Le déménagement du matériel d'enseignement se fera durant les vacances d'automne, du 6 au 19 octobre 2014. Une fois les élèves et les professeurs installés, la phase de déconstruction des anciennes classes pourra commencer.

L'aménagement des locaux de cours provisoires nécessite l'abattage de plusieurs arbres. Ces derniers sont qualifiés d'espèces très répandues dans la région, affirment les deux spécialistes consultés. Le bâtiment érigé provisoirement sera enlevé dès que la nouvelle école des Collonges ouvrira ses portes. Le jardin public sera alors remis en état; des arbres de tailles adultes seront replantés afin de remplacer ceux enlevés lors du montage.

### Avis de construction

Requérant et auteur du projet : M. Francis Gerz, rue de l'Hôpital 15, 2520 La Neuveville.

Projet : Réfection de la peinture (couleur vert clair) des façades nord et sud, à la rue de l'Hôpital 15, sur la parcelle no 368, ban de La Neuveville.

Zone : Plan de quartier « Vieille Ville ».

Dimensions : Selon plans déposés.

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement aux Services techniques de La Neuveville jusqu'à l'expiration du délai d'opposition.

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la première publication dans la FOD, soit du 22 août 2014 au 22 septembre 2014. Les oppositions dûment motivées, les éventuelles réserves de droit et demandes de compensation des charges doivent être envoyées aux Services techniques de La Neuveville, chemin de la Plage 2, CP 63, 2520 La Neuveville, au plus tard jusqu'au dernier jour de la mise à l'enquête publique.

La Neuveville, le 22 août 2014  
Services techniques de La Neuveville

  
**Tél 143**  
La Main Tendue

### COMMISSION DES LOISIRS SPORT



#### 60 secondes chrono

Ce nouveau projet appelé « 60 secondes chrono » propose des activités basées sur l'endurance, l'habileté, la rapidité, la collaboration, la concentration, etc. Tout d'abord, il faut former une équipe composée de 5 personnes âgées entre 10 à 90 ans. 10 exercices sont à accomplir en 60 secondes par exercice en engrangeant un maximum de points. Pour cela, l'équipe inscrite peut s'entraîner chez soi en famille ou entre amis dans une ambiance conviviale.

Le Samedi 30 août 2014 à partir de 9h jusqu'à 12h aura lieu la dernière activité "60 secondes chrono" de cette année 2014. Si vous êtes intéressés à participer, seul/e, en famille ou entre amis, que vous avez entre 10 et 90 ans, inscrivez-vous sur notre site [www.be.ch/sport-ossm](http://www.be.ch/sport-ossm). Vous pouvez voir les jeux proposés sur ce site et vous exercer ainsi à la maison.

Vous pouvez également vous rendre directement au Collège du District, Prés-Guétins 17 à La Neuveville où a lieu cette manifestation ludique sans inscription préalable.

La participation coûte CHF 10. par équipe.

L'OSSM espère vous voir nombreux lors de cette manifestation sportive, "60 secondes chrono".

Venez passer un moment ludique et sportif en famille, entre amis ou seul/e !

### ASSOCIATION BÉNEVOLE 7 SUR 7

Vous êtes nombreux à faire appel à notre service et par vos demandes, vous nous encouragez jour après jour à poursuivre nos efforts pour vous satisfaire au mieux.

Composée d'une cinquantaine de personnes, chauffeurs, animatrices, coordinatrices, caissière, secrétaire, tous bénévoles, notre association assure des transports, anime des après-midis de jeux, organise des visites... etc.

Pour vos diverses demandes, notre service bénéficie d'un numéro de téléphone que la commune met aimablement à notre disposition.

032 752 10 77

LES JOURS OUVRABLES : DE 9H À 10H30

Le comité

### JURA BERNOIS - VISITES GUIDÉES 2014 LA NEUVEVILLE - VIEILLE VILLE

Dimanche 31 août à 15h05

Elles sont bilingues (français/allemand), ont lieu par tous les temps et durent une heure.

S'inscrire n'est pas nécessaire.

Le lieu de rendez-vous est au débarcadère BSG.

Coût : CHF 10.-.

JURA BERNOIS TOURISME  
MARION SAENGER

Responsable du bureau d'accueil

Rue du Marché 4 | CH-2520 La Neuveville  
T. +41 (0) 32 751 49 49 | F. +41 (0) 32 751 28 70  
[laneuveville@jurabernois.ch](mailto:laneuveville@jurabernois.ch) | [www.jurabernois.ch](http://www.jurabernois.ch)

### AGENCE AVS REGIONALE DE LA NEUVEVILLE

Nous vous informons que l'Agence AVS sera fermée durant la semaine du 8 au 12 septembre 2014, comme suit :

Lundi 8 septembre 2014 fermé

Mercredi 10 septembre 2014 après-midi fermé

Vendredi 12 septembre 2014 fermé

Merci de votre compréhension.

La Préposée

### COMMANDE D'HUILE DE CHAUFFAGE

Les personnes intéressées par une commande d'huile de chauffage sont priées de s'inscrire au moyen du bulletin ci-dessous d'ici le 2 septembre 2014, au plus tard.

BULLETIN DE COMMANDE à retourner à :

Département des finances,  
Place du Marché 3, 2520 La Neuveville,  
tél. 032 752 10 10, [compta@neuveville.ch](mailto:compta@neuveville.ch)

Le / la soussigné(e) passe commande ferme

de ..... litres de mazout.

Normal

Eco

Nom : .....

Prénom : .....

Adresse : .....

Tél. : .....

Signature : .....

Date : .....

Livraison prévue  
dans le courant du mois de septembre

Police cantonale à La Neuveville  
032 346 88 81

# Nouvelles de l'administration

## Quatre nouvelles aires de transit pour les gens du voyage dans le canton de Berne

A compter de cet automne, les gens du voyage suisses disposeront, à titre provisoire, de quatre nouvelles aires de transit. Une de ces aires, qui offrira des places pour cinq caravanes jusqu'en octobre 2017, est créée à Sumiswald. Le conseiller d'Etat Christoph Neuhaus, le préfet de l'arrondissement et le maire y ont présenté mardi (26 août), à l'occasion d'une conférence de presse, l'avancement des travaux. Outre Sumiswald, de nouvelles aires de transit sont créées à Rohrbach (20 places) et Interlaken (5 places). L'ouverture d'une aire à Muri avec 15 places a pris un peu de retard, car des questions d'accès doivent encore être clarifiées. La nouvelle offre, avec une capacité de 45 places, étoffe la liste des aires de séjour et de transit existantes (près de 30 places au total). Les villes de Bienne et de Berne veulent examiner si les deux aires de transit provisoires qu'elles ont mises à la disposition des gens du voyage cet été pourront également être utilisées l'an prochain.

Fin avril dernier, des Yéniches suisses avaient attiré l'attention sur la pénurie d'aires de séjour et de transit en Suisse, en montant un campement de protestation. Dès le début du mois de mai, les villes de Bienne et de Berne avaient mis en place des solutions transitoires. Les deux aires de transit provisoires seront rendues aux communes fin août en accord avec le Mouvement des voyageurs suisses.

En étroite coopération avec les communes, le canton de Berne a intensifié la recherche de nouvelles aires de séjour et de transit en juin et juillet derniers afin de proposer davantage de places aux Yéniches à compter de ce mois de septembre. Le conseiller d'Etat Christoph Neuhaus, directeur de la justice, des affaires communales et des affaires ecclésiastiques, s'est félicité que quatre communes aient accepté de proposer des terrains pour des aires de transit. Ces dernières sont toutefois provisoires ; des aires de séjour et de transit définitives doivent encore être définies. Les procédures de planification nécessaires ne permettront de dégager des aires définitives que dans deux ou trois ans au plus tôt.

### Des recherches dans diverses communes

Ces derniers mois, les responsables du canton ont analysé la situation dans plusieurs communes. De nouvelles aires de transit avec 30 places au total seront disponibles, à titre provisoire, dans les trois communes suivantes à compter de la semaine prochaine :

5 places à Sumiswald, « Eisplatz Grünen ». Terrain appartenant à la commune, mis à disposition jusqu'au 30 octobre 2017.

5 places à Interlaken, « Lanzenen » sous le viaduc de Goldwil. Terrain appartenant au canton, mis à disposition jusqu'au 14 novembre 2014.

20 places à Rohrbach, « Alte Sagi ». Terrain privé, mis à disposition jusqu'au 14 novembre 2014.

Une aire de transit supplémentaire avec 15 places devrait en outre voir le jour au « Froumholz » dans la commune de Muri-Gümligen. Elle appartient à la commune et devrait être mise à la disposition des gens du voyage jusqu'au 30 novembre. Le conseil communal a approuvé cette décision. Il reste des points à clarifier quant à l'accès au terrain.

Les coûts pour la mise en place d'une infrastructure minimale (eau, électricité, grillage, sanitaires) sont pris en charge par le canton ; ils se chiffrent à

quelque 70 000 francs. Les communes font en sorte que les travaux soient réalisés et avancent les coûts au canton. Cette procédure est conforme aux lignes directrices relatives aux aires de séjour et de transit destinées aux gens du voyage dans le canton de Berne, qui avait été élaborées par un groupe de travail des préfets. Des réglementations ont été édictées dans les communes en collaboration avec les Mouvements des voyageurs suisses. Ces réglementations écrites portent sur l'utilisation ainsi que les indemnités à verser par les gens du voyage.

### 2015 : Bienne et Berne laissent entrevoir une reconduction

A Belp, Anet, Thoun et Brienz, il existe actuellement des aires de séjour et de transit exploitées par les communes, avec un peu moins de 30 places au total.

Pour sa part, le Conseil municipal de la ville de Bienne s'est dit prêt à évaluer une demande éventuelle du canton quant à une reconduction à durée limitée de l'aire provisoire de la rue de Zurich en 2015. Il tient compte ainsi du fait que les aires de séjour définitives ne seront pas encore disponibles l'an prochain, que la minorité suisse des Yéniches a droit au respect de son mode de vie et que l'utilisation temporaire s'est déroulée sans problème au cours des quatre derniers mois. Le Conseil municipal biennois souhaite toutefois qu'une éventuelle utilisation n'ait pas lieu à nouveau en pleine saison estivale, mais au début ou à la fin de la période de voyage des Yéniches, afin de tenir compte des riverains de l'aire concernée.

Le Conseil municipal de la ville de Berne s'est également dit prêt à évaluer avec tous les organismes concernés, en particulier BernExpo, si l'an prochain l'aire de transit provisoire de la Wölfistrasse pouvait être mise à la disposition des Yéniches suisses selon les mêmes modalités. Il pose toutefois comme condition que la restitution du terrain par les Yéniches dans les délais et les règles prescrites se déroule sans frictions. Cette volonté de mettre à la disposition des Yéniches cette aire de transit se fonde en particulier sur les bonnes expériences réalisées lors de leur séjour en ville de Berne, a indiqué M. Marc Heeb, chef de la police locale et artisanale de la ville de Berne.

### Importante mobilisation des communes et préfetures

Le canton de Berne peut ainsi s'acquitter de la promesse faite aux gens du voyage. A l'occasion de la conférence de presse, le conseiller d'Etat Christoph Neuhaus a remercié les communes impliquées, les préfetures et le Mouvement des voyageurs suisses pour leur disponibilité et leur collaboration. Ils ont permis d'aboutir à une solution simple et rapide. Au nom de ses collègues, le préfet Markus Grossenbacher a également remercié les communes et les gens du voyage pour la bonne collaboration. Le maire de Sumiswald, M. Christian Waber, a tenu à souligner l'attitude coopérative et la compréhension du conseil communal à l'égard des revendications des gens du voyage. Les citoyens de la commune, a-t-il ajouté, se réjouissent à l'idée d'une bonne coexistence.

Au nom des gens du voyage, M. Claude Gerzner a remercié les autorités pour l'engagement dont elles font preuve dans la recherche de nouvelles places. A ses yeux, Berne est actuellement un modèle, et les autres cantons pourraient le prendre en exemple. Il n'en reste pas moins, a-t-il encore indiqué, que le canton ne devait pas relâcher ses efforts, mais entreprendre de nouvelles démarches, en particulier

pour dégager des aires définitives pour les gens du voyage. Il a regretté qu'il ait fallu organiser une manifestation pour secouer les autorités bernoises, alors que la pénurie de places est connue de ces dernières depuis quelque temps déjà.

Pas encore de solution pour les aires de transit destinées aux gens du voyage étrangers

Il n'existe pas encore de solution à court terme pour les gens du voyage de nationalité étrangère. A plus long terme, il est prévu de créer des aires de transit en collaboration avec la Confédération, le long des axes autoroutiers de l'A1 et de l'A5. A cet égard, la motion urgente Kopfenstein « Gens du voyage de l'étranger » doit encore être évaluée. Le Conseil-exécutif soutient la motion, qui devrait être examinée par le Grand Conseil lors de la session de septembre.

### Gens du voyage suisses reconnus comme minorité nationale

Les gens du voyage suisses sont reconnus en tant que minorité nationale au sens de la Convention-cadre du Conseil de l'Europe pour la protection des minorités nationales. En 2003, le Tribunal fédéral leur a expressément reconnu le droit à des aires de stationnement appropriées. Les territoires réservés à l'habitat, en particulier les lieux d'habitation et lieux de travail, doivent être aménagés selon les besoins de la population conformément à l'article 3, alinéa 3 de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire. Les besoins spécifiques des gens du voyage doivent par conséquent être pris en compte dans le cadre de l'aménagement du territoire, et il convient si possible de coordonner les zones ou emplacements prévus à un niveau suprarégional.

### Ouverture de l'abri de la protection civile du Lindenfeld, à Berthoud

A compter du 1<sup>er</sup> septembre prochain, la ville de Berthoud met à la disposition du canton de Berne l'abri du Lindenfeld, à la Zähringerstrasse, qui pourra héberger une centaine de requérants d'asile. Cette décision est motivée par la situation d'urgence que connaît actuellement le domaine de l'asile. La prise en charge des requérants sera assurée par la société ORS Service AG.

Le 25 juillet dernier, le Conseil-exécutif avait qualifié de situation d'urgence les conditions actuelles dans le domaine de l'asile. Les communes bernoises se voyaient ainsi contraintes de mettre à la disposition du canton davantage d'infrastructures pour héberger les requérants d'asile. Sur les communes prévues à cet effet, celle de Berthoud est la première à mettre à la disposition du canton son abri de la protection civile du Lindenfeld, à la Zähringerstrasse 11.

Par cette décision, le conseil municipal de la ville de Berthoud entend assumer ses responsabilités et apporter une contribution constructive au drame que vivent actuellement les réfugiés au plan mondial. A ses yeux, cela devrait permettre à des personnes ayant connu les horreurs de la guerre et plongées dans une procédure d'admission et d'asile difficilement compréhensible pour elles de bénéficier d'un peu de calme.

Les riverains ont été informés par lettre de l'ouverture de l'abri de la protection civile. Ils disposeront en outre d'une permanence téléphonique 24 heures sur 24 à compter du 1<sup>er</sup> septembre.



# Commune mixte de Plateau de Diesse

www.leplateaudediesse.ch

## HORAIRES TÉLÉPHONE & GUICHET

La permanence téléphonique est assurée du :  
LUNDI AU VENDREDI DE 8H00 À 11H30 ET DE 13H30 À 16H00

Le guichet de l'administration est ouvert selon l'horaire suivant :

Jours	Matin	Après-midi
Lundi	08h00 - 13h00	14h00 - 18h00
Mardi	10h00 - 11h30	14h00 - 16h00
Mercredi	10h00 - 11h30	14h00 - 16h00
Jeudi	08h00 - 11h30	14h00 - 16h00
Vendredi	10h00 - 11h30	14h00 - 16h00

Si vous ne pouvez pas passer aux heures d'ouverture vous pouvez fixer un rendez-vous

Les coordonnées de l'administration sont les suivantes :

Adresse postale : Commune mixte de Plateau de Diesse  
La Chaîne 2 – 2515 Prêles

Adresse e-mail : info@leplateaudediesse.ch

Téléphone : 032 315 70 70

Fax : 032 315 27 69

Site internet : www.leplateaudediesse.ch

En 2014, l'administration sera fermée aux dates suivantes :

Jours	Du	Au	Raison
Me et Je	01.01.2014	02.01.2014	Nouvel-An
Ve et Lu	18.04.2014	21.04.2014	Pâques
Jeudi	29.05.2014	—	Ascension
Lundi	09.06.2014	—	Pentecôte
Lundi	21.07.2014	03.08.2014	Vacances estivales
Lundi	22.12.2014	04.01.2015	Vacances de Noël

## HORAIRES DES DÉCHETTERIES DIESSÉ / PRÊLES

Lieu	Lundi	Mercredi	Samedi
Diesse	11h00 - 12h00	16h00 - 17h00	10h00 - 11h30
Prêles	11h00 - 12h00	17h00 - 18h00	10h00 - 11h00

### Points de collecte des déchets verts Lamboing/Prêles

Les deux points de collectes sont à l'extérieur, donc accessibles en tout temps. Des contrôles de vignettes seront effectués.

Les déchetteries et les points de collecte des déchets verts sont destinés uniquement aux citoyens de la commune Plateau de Diesse.

## FÊTE VILLAGEOISE 2015

Suite à la soirée d'information du 18 août dernier, il a été possible de constituer un comité, mais celui-ci n'est toutefois pas encore au complet.

Aussi recherchons-nous encore quelques personnes de bonne volonté intéressées à s'investir pour que cette fête villageoise à Prêles en 2015 soit une belle réussite.

Dans le cas où vous seriez prêt à vous investir dans ce comité, ou pour tout complément d'information, veuillez contacter l'Administration communale au 032 315 70 70 ou par courriel à : info@leplateaudediesse.ch.

D'ores et déjà, nous vous remercions de votre engagement pour la commune.

Le Conseil communal

## GARDIENNAGE À LA NOIRE COMBE (Bergerie du Haut)

Pour le week-end des 30 et 31 août 2014, le gardiennage sera assuré par M. Etienne Racine.

Le Comité

## SYNDICAT D'AMÉLIORATION FONCIÈRES DU PLATEAU DE DIESSÉ (SAF)

Informations importantes :  
Des travaux sur les drainages sont prévus en automne 2014 où au printemps 2015.

Veuillez vous annoncer à Laurent Schwab (079 514 42 93) si des travaux doivent être entrepris sur vos parcelles.

Le comité du SAF

## COURSE ANNUELLE DES AÎNÉS 2014

Cette année, la course annuelle des aînés aura lieu trois jours différents, ainsi les personnes peuvent choisir la date qui leur convient le mieux. La destination sera la même pour les trois sorties et le souper se fera chaque fois au restaurant du Cheval Blanc à Lamboing.

**Me. 10 septembre 2014 à 13h00**  
devant la Poste de Lamboing

**Je. 18 septembre 2014 à 13h00**  
devant l'école de Prêles

**Ve. 26 septembre 2014 à 13h00**  
devant l'ancienne Poste de Diesse

Afin de pouvoir organiser cette sortie au mieux, nous vous prions de bien vouloir vous inscrire à l'aide du talon d'inscription ci-dessous **jusqu'au 3 septembre 2014 au plus tard.**

**N'oubliez pas de préciser si vous avez besoin d'un transport jusqu'au lieu de rendez-vous et pour le retour à domicile.**

Pour tout renseignement sur cette excursion, vous pouvez nous contacter au 032 315 70 70.

Le groupe d'animation des aînés se réjouit de vous revoir nombreuses et nombreux à cette occasion.

### Talon d'inscription Course annuelle des aînés 2014

Nom(s) : .....

Prénom(s) : .....

Adresse : .....

Localité : .....

No de tél. : .....

Transport : NON  OUI

### Je participe à la sortie du :

me. 10 septembre 2014 à 13h00  
devant la Poste de Lamboing

je. 18 septembre 2014 à 13h00  
devant l'école de Prêles

ve. 26 septembre 2014 à 13h00  
devant l'ancienne Poste de Diesse

### Je participe :

à la course et au souper au restaurant du Cheval Blanc à Lamboing

à la course uniquement

au souper au restaurant du Cheval Blanc à Lamboing uniquement

A retourner **jusqu'au 3 septembre 2014 au plus tard** à la Commune mixte de Plateau de Diesse, La Chaîne 2, 2515 Prêles

## COMMUNE MIXTE DE PLATEAU DE DIESSÉ AUX AYANTS DROIT DE VOTE EN MATIÈRE COMMUNALE

### CONVOCAION

à l'Assemblée communale  
du 18 septembre 2014  
à 20 h 00, à la Salle du Battoir à Diesse

### Ordre du jour

**1. Approbation d'un crédit d'engagement de CHF. 360'000 pour la remise à niveau des infrastructures d'eau potable de Lamboing**

- Présentation du dossier
- Approbation du crédit d'engagement de CHF. 360'000 pour la remise à niveau des infrastructures d'eau potable de Lamboing

**2. Informations du Conseil communal**

**3. Divers et imprévus**

### Informations :

Les documents se rapportant à cette assemblée sont déposés en consultation au bureau communal durant les heures d'ouverture de l'administration ou sur rendez-vous.

Les citoyennes et citoyens suisses âgés de 18 révolus et domiciliés dans la commune depuis trois mois au moins ont le droit de vote. Les autorités communales se réservent le droit de contrôler l'identité des ayants droit de vote en matière communale.

Prêles, le 15 août 2014

## ELIMINATION DES DÉCHETS TRISTES DÉCOUVERTES

La commune souhaite informer la population de la découverte de :

- « Pampers » dans les Robidog et dans les containers !

- D'environ 2 m<sup>3</sup> de galets et de sable à la déchetterie verte à Lamboing !

Le Conseil communal déplore fortement cette situation et informe la population que des contrôles plus réguliers seront organisés et les contrevenants seront amendés.

La commune vous remercie de votre compréhension et de votre vigilance.

Le Conseil communal

## PATROUILLEURS SCOLAIRES – PASSAGE POUR PIÉTONS DU FUNICULAIRE

Nous vous informons que depuis le vendredi 22 août 2014, un service de patrouilleurs scolaires a été mis en place au passage pour piétons du funiculaire par un groupe de parents bénévoles. Ce service sera assuré pour toute l'année scolaire 2014/2015.

Nous remercions d'ores et déjà les parents pour la mise en place de ce service, ainsi que pour leur engagement.

L'administration communale

**Commune mixte de Plateau de Diesse**

www.leplateaudediesse.ch

**VOTATIONS FÉDÉRALES  
DU 28 SEPTEMBRE 2014**

Il est possible de venir voter à l'administration communale, La Chaîne 2 à Prêles, **le dimanche au bureau de vote de 10h00 à 12h00.**

Pour le vote par correspondance, ce dernier doit être déposé à la poste, en courrier A, jusqu'au vendredi dernière levée de la Poste au plus tard, ou dans les boîtes aux lettres communales installées dans les trois villages, jusqu'au samedi 20h00.

Pour rappel, les boîtes aux lettres des anciennes administrations communales de Diesse et Lamboing peuvent être utilisées **pour le dépôt des enveloppes de vote par correspondance.** Ne doivent pas être déposés dans ces boîtes aux lettres d'autres documents pour la commune.

**Attention :**

**Le vote par correspondance est uniquement valable si la carte de légitimation porte la signature manuscrite de l'électrice ou de l'électeur. N'oubliez donc pas de signer votre carte !**

<i>Présidence :</i>	M. Gilbert Racine
<i>Administration :</i>	Mme Christine Grandjean
<b>Bureau de vote</b>	<b>Dimanche 28 septembre 2014 de 10h00 à 12h00</b>
<i>Membres :</i>	Mme Cécile Badoux Lehmann Mme Rose Marie Bart
<i>Membres suppléant(e)s :</i>	Mme Chantal Bandelier Mme Delia Bangerter
<b>Bureau de dépouillement</b>	<b>Dimanche 28 septembre 2014 dès 10h00</b>
<i>Membres :</i>	M. Richard Bangerter Mme Sonia Bärffuss M. Richard Bart M. Franz Bartlome
<i>Membres suppléant(e)s :</i>	Mme Heidi Bartlome M. Marc Bärtschi
	L'administration communale

**UN MONSTRE ÉLECTRIQUE INCENDIAIRE  
SE CACHE-T-IL DANS VOTRE MAISON ?**

Saviez-vous que l'électricité est la cause d'incendie la plus fréquente ? Les experts de maison de l'Assurance immobilière Berne (AIB) mettent en garde contre les appareils défectueux, les constructions amateur ou les installations défectueuses. Apprenez ici comment traquer les monstres électriques incendiaires et vous protéger contre les incendies.

Un tiers au moins des plus de 3000 incendies dénombrés en moyenne chaque année dans le canton de Berne sont provoqués par l'électricité. Les dangereux incendies liés à l'électricité sont souvent causés par des appareils défectueux, des constructions amateur ou des installations défectueuses, et entraînent fréquemment des dommages importants aux bâtiments. Dans le pire des cas, ils provoquent même la perte de vies humaines.

Avec les conseils de préventions des experts de maison de l'AIB, vous pouvez protéger vos biens contre les monstres incendiaires.

- ne combinez jamais plusieurs prises multiples,  
- lors de l'utilisation d'enrouleurs, veillez à toujours

entièrement dérouler le câble,  
- faites contrôler les installations électriques  
- réalisées vous-même par des spécialistes,  
- veillez à une ventilation suffisante des appareils électriques,  
- tenez les appareils électriques éloignés de matériaux inflammables,  
- éliminez les installations ou appareils anciens ou défectueux, ou faites-les réparer par des spécialistes.

Vous trouverez des conseils de prévention complets sur [www.gvb.ch/conseilsprotectionincendie](http://www.gvb.ch/conseilsprotectionincendie).

**Assurance immobilière Berne :  
nous protégeons ce que vous construisez.**

**NUIT DES ÉTOILES ET DES PLANÈTES  
À LA BERGERIE DU HAUT**

Cette manifestation aura lieu le vendredi 5 septembre dès 21h00. Un télescope puissant sera mis à disposition et il sera possible de se restaurer.

Cette soirée n'aura pas lieu en cas de mauvais temps, aussi renseignez-vous en appelant vendredi après-midi le 1600 (rubriques Berne/Manifestations publiques).

Le Comité

**PASSAGE DU BIBLIOBUS  
À DIESSE, LAMBOING ET PRÊLES EN 2014****Stationnements**

*Diesse :* Devant le complexe communal «Le Battoir», entre 11h15 et 12h00

*Prêles :* A l'Est du bâtiment administratif, entre 13h15 et 14h15

*Lamboing :* Place de parc près du restaurant du Cheval-Blanc, entre 14h30 et 15h30

**Samedi 6 septembre, Samedi 20 septembre, Samedi 4 octobre, Samedi 18 octobre, Lundi 3 novembre, Samedi 15 novembre, Samedi 29 novembre, Samedi 13 décembre.**

L'administration communale

**FOIRE DE DIESSE  
ESPACE RESTAURATION****LUNDI 27 OCTOBRE 2014  
SALLE DU BATTOIR DE DIESSE**

Dans le cadre de la foire de Diesse, **nous recherchons une société** pour animer l'espace Restauration au battoir de Diesse toute la journée. Nous désirons un engagement dans la durée.

La location de la salle et l'établissement du permis d'exploitation et de débit, sont à la charge de la société.

Pour plus de renseignements, vous pouvez contacter M. Patrick Lefort au 079 385 38 46.

*Pour rester à l'écoute de nos manifestations :*  
<http://gaddiesse.wix.com/accueil#>

<https://www.facebook.com/GroupeAnimationDiesse>

**Appel d'urgence****Tél. 145 Intoxications,**

Le GAD vous propose  
**DECORATION DE CUPCAKES**

Atelier animé par le royaume Melazic

SAMEDI 6 SEPTEMBRE 2014

DE 9H30 à 11H30

SALLE PAROISSIALE DE DIESSE

Un chouette moment créatif et gourmand  
Plein de conseils et astuces  
Des recettes faciles à refaire à la maison !

Prix : 55 CHF/personnes,  
100 CHF pour 2 personnes d'une même famille

Renseignements :  
078 732 48 16 / [gad.diesse@gmail.com](mailto:gad.diesse@gmail.com)

**Pré-inscriptions obligatoires\***

Nom, Prénom : .....

Adresse : .....

Téléphone : .....

Nombre de personnes : .....

A renvoyer à :  
Séverine Gianella, Route de Nods / 2517 Diesse  
Ou par mail : [gad.diesse@gmail.com](mailto:gad.diesse@gmail.com)

\* le paiement fait office de confirmation d'inscription.



Chaque minute dans  
le monde, un enfant perd  
la vue !

Offrez la vue avec  
seulement 50 francs !

**cbm**  
mission chrétienne  
pour les aveugles

[www.cbmswiss.ch](http://www.cbmswiss.ch)  
CP 80-303030-1 • 8027 Zürich



# Commune de Nods

Heures d'ouverture: lundi 16 h 00 - 18 h 00 - Me et Je 9 h 30 - 11 h 30  
Adm. Communale - Place du Village 5 - 2518 Nods / commune@nods.ch - www.nods.ch

## Horaire de la déchetterie

La déchetterie de Nods est ouverte tous les lundis et samedis des semaines paires, soit les jours mentionnés ci-après :

**SEPTEMBRE**

**Samedi 6**

**Lundi 8**

**de 9 h 30 à 11 h 30**

Nous vous remercions de bien vouloir respecter cet horaire

ADMINISTRATION COMMUNALE

**FERMETURE DE LA DECHETTERIE  
LE LUNDI 1<sup>er</sup> SEPTEMBRE 2014**

Nous vous rappelons que la déchetterie ne sera pas ouverte le lundi 1<sup>er</sup> septembre afin de permettre le rangement et le nettoyage au lendemain de la fête villageoise.

Merci de votre compréhension.

Administration communale

## ELECTIONS FÉDÉRALES ET CANTONALES DU 28 SEPTEMBRE 2014

Composition des bureaux

### Bureau de vote :

Présidence : Botteron Christiane  
Membres : Botteron Christine  
Botteron Kevin

### Bureau de dépouillement :

Présidence : Botteron Christiane  
Membres : Botteron Christine  
Botteron Kevin  
Botteron Cédric  
Membre suppléant : Botteron Claire  
Administration : Bart Richard

CONSEIL COMMUNAL

## RETOUR ANCIENNES VIGNETTES JAUNES POUR CONTENEUR

Les personnes encore en possession de vignettes jaunes pour conteneur non utilisées sont priées de les rapporter à l'administration communale **jusqu'à fin août 2014** où elles leur seront remboursées.

Merci d'avance.

Administration communale



**RACLETTE SOUS LES ETOILES**

Vendredi 5 septembre au télésiège de Nods

A partir de 19h

Histoires racontées par Gersendré autour d'un feu

## Commune de Nods

### ELAGAGE DES HAIES, ARBRES ET BUISSONS

Les haies, arbres et buissons situés trop près des routes ou qui surplombent l'espace réservé à la chaussée mettent en danger non seulement les usagers de la route, mais également les enfants et piétons. Afin d'éviter de tels dangers et également faciliter le travail de la voirie durant la saison hivernale à venir, nous vous rappelons les dispositions légales en vigueur selon l'art. 79 L sur l'introduction du Code civil suisse qui précise :

« Pour les arbres et buissons plantés après l'entrée en vigueur de la présente disposition du 07.06.1970, on observera à tout le moins les distances à la limite, respectivement à la chaussée, suivantes, calculées jusqu'au milieu de l'endroit où se trouve la plantation :

- 5 m pour les arbres à hautes tiges qui ne sont pas des arbres fruitiers, ainsi que pour les noyers
- 3 m pour les arbres fruitiers à hautes tiges
- 1 m pour les arbres fruitiers nains, les arbres ornementaux et les espaliers, pour autant qu'ils soient constamment taillés en vue de ne pas dépasser une hauteur de 3 m
- 50 cm pour les buissons ornementaux d'une hauteur de 2 m au plus, ainsi que pour les buissons à baies et les vignes.

**Les branches ne doivent pas s'avancer dans le gabarit d'espace libre fixé à une hauteur de 4.50m au-dessus des routes et de 2.50m au-dessus des chemins pour piétons et des pistes cyclables.**

Ces distances seront observées aussi pour les arbres et buissons sauvages. »

Nous vous prions dès lors de bien vouloir effectuer la taille nécessaire jusqu'au

**30 septembre 2014**

Passé ce délai, les travaux qui n'auront pas été effectués conformément aux indications ci-dessus seront exécutés aux frais des propriétaires.

Administration communale

## DISTRIBUTION DE COMPRIMÉS D'IODE À L'AUTOMNE 2014

**Des comprimés d'iode de potassium (comprimés d'iode) sont distribués tous les dix ans à titre préventif à la population résidant à proximité des centrales nucléaires suisses. Le Conseil fédéral a désormais élargi le rayon de distribution, le faisant passer de 20 à 50 kilomètres. Lors de la prochaine distribution prévue à partir de l'automne 2014, des comprimés d'iode seront directement fournis à l'ensemble des ménages, entreprises et institutions publiques de Nods.**

C'est en 2004 que la Confédération a distribué pour la dernière fois des comprimés d'iodure de potassium à la population des communes situées dans un rayon de 20 kilomètres autour des centrales nucléaires suisses. En dehors de cette zone, les comprimés ont été stockés de manière décentralisée afin de pouvoir être distribués en cas de besoin. En janvier 2014, le Conseil fédéral a décidé d'élargir le rayon de cette distribution directe à titre préventif, le faisant passer de 20 à 50 kilomètres.

Lors de la prochaine campagne d'échange et de distribution prévue à partir de l'automne 2014, des comprimés d'iodure de potassium seront ainsi distribués à l'ensemble des ménages, entreprises et institutions publiques situés dans un rayon de 50 kilomètres autour des centrales nucléaires de Mühleberg, Gösgen, Beznau et Leibstadt. Nods est donc concernée.

Vous ne devez rien entreprendre. L'ensemble des ménages, entreprises et institutions publiques de Nods seront informés par la Confédération automatiquement et de manière détaillée avant la distribution prévue à partir de l'automne 2014.

### Pourquoi des comprimés d'iode?

Les comprimés d'iodure de potassium contribuent à améliorer la sécurité de la population résidant à proximité d'une centrale nucléaire. Lors d'un incident grave survenant dans une centrale, de l'iode radioactif peut être émis dans l'air ambiant. Une fois inhalé, cet iode se fixe dans la glande thyroïde. Les comprimés d'iode préviennent l'accumulation d'iode radioactif dans la glande thyroïde.

Pour de plus amples informations :  
[www.kaliumiodid.ch/fr/home](http://www.kaliumiodid.ch/fr/home)

## Informations complémentaires

Service d'approvisionnement en iode de potassium

ATAG Organisations économiques SA

Tony Henzen, Karin Jordi

Tél.: 031 380 79 77

[kaliumiodid-versorgung@awo.ch](mailto:kaliumiodid-versorgung@awo.ch)

## Numéros d'appel d'urgence

Tél. 117 Police, appel d'urgence

Tél. 118 Feu, appel d'urgence

Tél. 144 Ambulances, appel d'urgence

Tél. 145 Intoxications, appels d'urgence

Tél. 147 Aide téléphonique pour les enfants

**LA FÊTE DU VILLAGE APPROCHE A GRANDS PAS. VOILÀ LE PROGRAMME :**

<b>Vendredi 29</b>	Carnotzets ouverts de 18h00 à 03h00
18h00	Ouverture des carnotzets
18h00-19h00	Exposition à la forge
19h00-19h15	Démonstration des parapentes
19h15-19h25	Discours officiel
19h45-20h15	Fanfare de Nods
20h30-22h00	Ecole de chant de France Hamel
<b>Samedi 30</b>	Carnotzets ouverts à partir de 10h (nuit libre !)
10h30-17h00	Châteaux gonflables pour les enfants (en cas de beau uniquement)
10h30-12h00	Exposition d'artistes
11h00-12h00	Apéro des non-résidents et nouveaux habitants
13h30-16h30	Animations pour les enfants (jeux organisés par la FSG Nods et le Niola Team)
13h30 – 18h00	Trottinettes, Déval chasss, balade en poneys
14h00-16h00	Initiation à la forge pour les enfants
15h00-20h00	Exposition de la forge
15h30-18h00	Exposition d'artistes
17h00	Lâché de ballons
17h00-18h00	Cours de zumba (gratuit et ouvert à tous !)

19h00-19h45	2L jazz
20h00-20h30	Beat box avec Dion Sumi
21h00-22h30	Red Night
22h00- 02h00	Animation musicale "Bodenständig" dans les carnotzets

**Dimanche 31**

	Carnotzets ouverts dès 10h00 et jusqu'à 22h00
08h00-10h00	Déjeuner public au battoir
10h00-11h00	Culte à l'Eglise de Nods
10h30-12h00	Réception et apéro avec Nods France
10h30-17h00	Châteaux gonflables
10h30-12h00	Exposition d'artistes
11h00-12h00	Concert apéro avec Nicole Thomet et ses élèves
12h00-14h00	Dîner officiel
14h30-15h30	Cortège
15h30-17h00	Karaoké
15h30-18h00	Trottinettes Déval chasss et exposition d'artistes
15h30-19h00	Exposition de la forge
22h00	Fermeture

**En cas de beau temps, les différents concerts et animations musicales auront lieu sur la place du village. Sinon, ils se dérouleront à l'intérieur du battoir. Cette année, afin de favoriser les différentes sociétés, il n'y aura pas de cantine principale ! Une petite restauration sera néanmoins disponible dans le battoir durant les différents concerts.**

**DEPLACEMENT DE LA POTENCE PENDANT LA FETE VILLAGEOISE**

DU VENDREDI 29 AOÛT 2014 AU MATIN JUSQU'AU LUNDI 1<sup>ER</sup> SEPTEMBRE AU SOIR, LA PRISE D'EAU EST POSSIBLE A L'HYDRANTE AU CHEMIN DE CHUFFORT A L'EST DE LA MAISON DE MAX CONRAD.

ADMINISTRATION COMMUNALE

**FÊTE VILLAGEOISE, TOMBOLA**

Nous espérons que les personnes présentes à la fête feront un bon accueil à la tombola.

Prix du billet: 1f. Vous pouvez gagner des lots intéressants du genre bons dans des restaurants régionaux, bons d'achat...

Retrait des lots au Battoir le samedi 30 août de 18h à 20h, dimanche 31 août de 18h à 20h et mardi 2 septembre de 18h à 20h.  
Sinon contact: 032 751 69 79. Merci.

# Nouvelles de l'administration

## Nouvelles dispositions de la loi sur l'exercice de la prostitution bien établies

La mise en œuvre de la loi cantonale bernoise sur l'exercice de la prostitution, entrée en vigueur en avril 2013, a bien progressé et la collaboration entre les autorités compétentes fonctionne. Toutefois, on ne dispose pas encore du recul nécessaire pour rendre un avis fondé et définitif quant à l'efficacité du nouveau droit et à la réalisation de ses objectifs. Telle est la conclusion à laquelle parvient le premier rapport annuel de la Commission sur l'exercice de la prostitution (ComEP), rapport dont le Conseil-exécutif vient de prendre connaissance.

Entrée en vigueur en vigueur le 1<sup>er</sup> avril 2013, la loi sur l'exercice de la prostitution vise une protection accrue contre l'exploitation et les abus ainsi que de meilleures conditions de travail pour les travailleuses et travailleurs du sexe. La population devrait pour sa part être mieux protégée contre les nuisances engendrées par la prostitution. L'instauration d'un régime d'autorisation pour les personnes sous la responsabilité desquelles s'exerce la prostitution est l'élément central de cette première loi bernoise dans ce domaine. Le Conseil-exécutif a institué par ailleurs une Commission sur l'exercice de la prostitution (ComEP), qui doit notamment évaluer l'efficacité des nouvelles dispositions. Elle se compose de représentants et représentantes du canton, des communes et des organisations du domaine de la prostitution. La ComEP vient de soumettre au gouvernement cantonal son rapport annuel 2013/2014, consacré à la mise en place du nouveau droit, aux premiers enseignements et aux effets constatés. Il signale parallèlement que la courte période d'évaluation n'autorise qu'une appréciation provisoire et ne permet pas de donner un avis définitif.

## 119 autorisations délivrées et 7 refusées

Au 31 mars dernier, les préfectures avaient délivré sur l'ensemble du territoire cantonal 119 autorisations pour l'exploitation de salons de prostitution et d'agences d'escorte. Sept autorisations avaient été refusées et 22 procédures étaient pendantes. Le déroulement de la procédure et la collaboration entre les autorités sont bien établis. La ComEP sert de cadre à la mise en réseau souhaitée et à un échange d'expériences entre les principales autorités et organisations impliquées. La collaboration avec les exploitants de salons de prostitution et les travailleuses et travailleurs du sexe se déroule sans problèmes.

## Augmentation de la prostitution dans des appartements privés et chambres d'hôtel

Des améliorations ont pu être constatées dans les domaines de la propreté et de l'hygiène. Une tendance à une meilleure protection de la population contre les nuisances engendrées par la prostitution a également été obtenue, par la fermeture entre autres d'exploitations non conformes à l'affectation de la zone concernée. Dans le même temps, on a constaté une augmentation de la prostitution dans des appartements privés et des chambres d'hôtel, ce qui complique le contrôle et le travail de prévention. L'effet positif ou négatif de cette évolution sur les conditions de travail des travailleuses et des travailleurs du sexe est controversé. Il est certain en revanche que les travailleuses et travailleurs du sexe employés par l'industrie de la prostitution continuent pour certains à payer des loyers très élevés.

Au final, la période d'évaluation s'avère toutefois trop courte pour juger définitivement de l'efficacité et de la réalisation des objectifs du nouveau droit.

## La commission favorable au projet de centrale Grimsel 1E

La Commission des infrastructures et de l'aménagement du territoire (CIAT) du Grand Conseil bernois approuve le projet de remise en état de l'immeuble sis à la Mittelstrasse 43, à Berne, pour les besoins de l'Université de Berne ainsi que le remplacement du système de commande du barrage de Port. Dans la perspective du projet KWO Plus « Centrale électrique Grimsel 1E », la CIAT recommande en outre au parlement cantonal de donner son feu vert à l'adaptation et à l'extension de la concession globale ainsi qu'à la convention d'amortissement correspondante.

Présidée par le député Blaise Kropf (Les Verts), la Commission des infrastructures et de l'aménagement du territoire (CIAT) du Grand Conseil a préavisé les affaires de la session de septembre prochain. A l'unanimité, elle approuve le crédit d'engagement pluriannuel pour la remise en état du bâtiment sis à la Mittelstrasse 43 de Berne. Il s'agit de l'un des deux immeubles des CFF dont le canton a fait l'acquisition en vue de les affecter à l'Université de Berne. A l'avenir, l'immeuble de la Mittelstrasse 43 doit accueillir les instituts de différentes unités administratives. La présente demande de crédit à hauteur de 39,45 millions de francs doit permettre de réaliser les travaux de remise en état.

## Soutien unanime à la nouvelle centrale électrique Grimsel 1E

A l'unanimité aussi, la commission donne son feu vert à l'adaptation et à l'extension de la concession globale ainsi qu'à la convention d'amortissement pour la centrale électrique Grimsel 1E. La nouvelle centrale s'inscrit dans le programme d'aménagement des centrales Innertkirchen – lac de Räterichsboden jusqu'au lac du Grimsel. Dans le cadre du programme d'investissement KWO Plus, les Forces motrices de l'Oberhasli SA (KWO) ont déposé le 10 octobre 2013 une demande d'adaptation et d'extension de la concession globale concernant l'utilisation des forces hydrauliques de l'Oberhasli. La conclusion d'une convention d'amortissement a été demandée dans le même temps. La nouvelle installation permettra d'éliminer le goulet d'étranglement de la centrale déjà existante entre le lac du Grimsel et le lac de Räterichsboden et donc d'optimiser considérablement l'utilisation de l'eau de ces deux lacs de retenue. Par ailleurs, la pompe de la centrale Grimsel 1E pourra résorber la charge due à des apports d'eau importants dans le lac de Räterichsboden. Outre l'augmentation de la production d'énergie de 15 à 30 gigawattheures (GWh), la nouvelle centrale Grimsel 1E apportera aussi une contribution à la protection contre les crues.

L'ouvrage sera entièrement enfoui dans la montagne. Les impacts sur l'environnement seront donc minimes et concernent pour l'essentiel l'entreposage de matériaux d'excavation dans la région de Gersteneegg.

## Remplacement du système de commande du barrage de Port

Le barrage de régulation de Port a été édifié de 1936

à 1939. Élément central de la correction des eaux du Jura (CEJ), il permet de réguler le niveau d'eau des trois lacs du pied du Jura (lacs de Biemme, de Neuchâtel et de Morat) ainsi que le débit de l'Aar en aval. Les installations ont été totalement révisées pour la dernière fois entre 1988 et 1992 puis équipées, entre 1992 et 1995, d'un système de commande à distance à l'occasion de la construction d'une centrale par les Centrales Electriques du Lac de Biemme SA (CELBI). Le système de commande est en outre parvenu à la fin de son cycle de vie. Son entretien et la disponibilité des pièces de rechange ne sont plus garantis. Par ailleurs, plusieurs éléments du dispositif ne répondent plus aux exigences de sécurité actuelles et doivent être remplacés. La commission approuve donc à l'unanimité l'octroi d'un crédit d'un montant brut de 3,2 millions de francs pour son remplacement.

## Effectifs stables et nouveaux moyens d'enseignement

Dans le canton de Berne, pas moins de 9250 élèves prendront ou reprendront le chemin de l'école lundi prochain (18 août), à l'Ecole cantonale de langue française de Berne, dans les écoles francophones de Biemme et dans le Jura bernois. Pour environ 870 d'entre eux, ce sera la première expérience à 4 ans révolus. Parmi les innovations figurent principalement l'introduction de nouveaux moyens d'enseignement romands (MER). A noter aussi la prise de fonctions du nouveau chef de la section francophone de l'Office de l'enseignement préscolaire et obligatoire, du conseil et de l'orientation (OECO), et d'un nouvel inspecteur engagé pour le 15<sup>e</sup> arrondissement.

Les effectifs sont stables en cette rentrée des classes. La nouvelle numérotation des années scolaires – de 1 à 11 – est en place, le système d'évaluation et la procédure de passage sont appliqués et l'anglais est enseigné dès la 7<sup>e</sup>. Dans l'administration cantonale, il convient de rappeler l'entrée en fonction, début août, d'un nouveau chef à la section francophone de l'Office de l'enseignement préscolaire et obligatoire, du conseil et de l'orientation (OECO) en la personne de M. Stève Blaesi, qui succède à M. Dominique Chételat, et d'un nouvel inspecteur pour le 15<sup>e</sup> arrondissement en la personne de M. Richard Garraux, qui remplace Mme Pascale Charpillot.

## Mêmes manuels pour toute la Suisse romande

Depuis quelques années, avec la généralisation du plan d'études romand (PER), de nouveaux moyens d'enseignement sont progressivement développés et introduits dans des écoles de toute la Suisse romande. Les élèves jurassiens bernois tourneront dorénavant les pages des mêmes manuels que les élèves genevois, vaudois, valaisans, fribourgeois, neuchâtelois ou jurassiens. Au programme de la rentrée scolaire 2014, figure notamment un classeur didactique d'histoire-géographie-sciences pour les 3<sup>e</sup>-4<sup>e</sup>, un manuel d'histoire pour les 5<sup>e</sup>-6<sup>e</sup>, un manuel de géographie pour les 6<sup>e</sup>, des manuels de sciences naturelles pour les 5<sup>e</sup>-8<sup>e</sup> et un mémento grammatical pour 9<sup>e</sup>-11<sup>e</sup>. Dans le canton de Berne, ces moyens d'enseignement sont obligatoires et à la charge des collectivités publiques (communes). L'introduction de l'anglais en 7<sup>e</sup> durant l'année scolaire 2013/2014 s'est déroulée sans problèmes particuliers.

# Dans nos paroisses

## Paroisse réformée de La Neuveville

### Vendredi

Pas de culte à Mon Repos

10h45 culte à Montagu

### Dimanche 31 août

10h Culte interparoissial à Nods dans le cadre de la fête du village. Premier culte de la pasteur Marie-Laure Krafft célébré avec l'Abbé Léon Foé. Animation musicale.

9h30 Mini bus "Margrit" pour ceux qui n'ont pas de véhicule. Départ depuis le parking de la Coop.

### Mercredi

10h, groupe de prière à la Blanche Eglise

14h30 reprise du chœur du mercredi après-midi à la maison de paroisse. Bienvenue à tous ceux qui aiment partager avec d'autres le plaisir de chanter en toute simplicité. Collation pour terminer l'après-midi.

### Jeudi

Mini-Bazar à la salle Schwander (au-dessus du secrétariat), de 13h30 à 17h30. Faites un saut pour nous rendre visite, boire un café et "zieuter" ce qui a été préparé pour la rentrée (cartes, confitures, objets décoratifs, biscuits, etc.). Toute l'équipe se réjouit de vous recevoir !

### Vendredi

Reprise du culte de l'enfance à 16h30 à la maison de paroisse. Bienvenue aux enfants de la 2e enfantine (2H) à la 4e primaire (6H) pour écouter des histoires de la bible, bricoler, chanter et passer de supers moments ensemble.

Renseignements : Annemarie Maillat : 032 751 48 85.

La Blanche Eglise est ouverte la semaine de 9h à 17h

A votre service, pasteur John Ebbutt - 032 751 28 57

Tél. n° d'urgence : 0848 20 25 20

Consultez le site des paroisses Dienne, Nods, La Neuveville : [www.lac-en-ciel.ch](http://www.lac-en-ciel.ch) ou [www.paref2520.ch](http://www.paref2520.ch)

## Kirchgemeinde Pilgerweg Bielerssee

### Sonntag 31. August

10.15 Uhr, Kirche Ligerz: Gottesdienst mit Taufe von Sven Schneider, Prêles. Mit Miriam Vaucher (Orgel), Marianne Käser (Lesung), Vikar Wolfgang Müller.

### Amtswochen

28. Juli bis 31. August: Pfr. Marc van Wijnkoop Lüthi 079 439 50 99

1. bis 14. September: Pfr. Uwe Patjes,

Pieterlen 076 720 65 16 oder Mail :

[pfarrer.ref.pieterlen\(at\)imap.cc](mailto:pfarrer.ref.pieterlen(at)imap.cc).

## Paroisse catholique de La Neuveville

### Dimanche 31 août

10h Célébration fête à Nods

### Mardi à Mon Repos

10h30 tous les mardis matin

### Jeudi à l'église paroissiale

8h30 tous les jeudis sauf le jeudi avant le 1<sup>er</sup> vendredi du mois.

### Vendredi à l'église paroissiale

8h30 le premier vendredi de chaque mois.

### Catéchèse

Pour tout renseignement : 032 751 28 38 le mardi et jeudi matin de 10h à 12h/ ou par mail :

[laneuveville@cathberne.ch](mailto:laneuveville@cathberne.ch)

Site Internet : [www.cathberne.ch/laneuveville](http://www.cathberne.ch/laneuveville)

## Paroisse réformée Dienne, Lamboing, Prêles

### Dimanche 31 août

10h00, célébration œcuménique à Nods, fête villageoise,

### Dimanche 7 septembre

10h00, culte à Dienne, pasteur Stéphane Rouèche

### Course de la Solidarité

Résultats et photos sur [www.ref-dienne.ch](http://www.ref-dienne.ch)

### Site internet

Visiter notre site internet, photos, infos, prédications... [www.lac-en-ciel.ch](http://www.lac-en-ciel.ch)

### Service de voiture

Pour vous rendre au culte: 9:35 Funi à Prêles / 9:40

Ecole Prêles / 9:45 La Poste Lamboing; si le culte a lieu

à Nods, ajouter 9:50 au centre du village à Dienne; Si le

culte a lieu à La Neuveville: 9:30 Funi à Prêles / 9:35

Ecole Prêles / 9:40 La Poste Lamboing; 9:45 au centre

du village à Dienne

### Contact

Président : M. Pierre-André Lautenschlager

032 315 24 40, [lauten@bluewin.ch](mailto:lauten@bluewin.ch)

Pasteur : Stéphane Rouèche,

032 315 27 37, [stroueche@gmail.com](mailto:stroueche@gmail.com)

## Paroisse de Nods

### Dimanche 31 août

Nods, 10h. Répétition des chants, 09h45.

Célébration œcuménique et régional dans le cadre de

la fête villageoise. (Voir encadré)

### Dimanche 7 septembre

Nods, 10h. Culte avec Sainte Cène

### Contacts

Pasteure : Mme Marie-Laure Krafft Golay

Paroisse : 032 751 70 82 [mlkrafft@bluewin.ch](mailto:mlkrafft@bluewin.ch)

Présidente de paroisse : Mme Mireille Sauser

Téléphone. 032 751 40 83, [sauser.mireille@bluewin.ch](mailto:sauser.mireille@bluewin.ch)

## Eglise Evangelique de l'Abri, La Neuveville

### Dimanche 31 août

10h00 Culte intercommunautaire à Nods

- AWJJ: 9<sup>ème</sup> à 11<sup>ème</sup> Harmos

- Garderie

### Mardi

Forum des hommes de 6h25 à 7h00

### Mercredi

Au café des dames 9h15 à 11h00, prière

[www.labri.ch](http://www.labri.ch) – tél : 032 751 36 65

## Eglise Adventiste - Services religieux

### Samedi 30 août

Services à Bienne

9h 30 : L'église à l'étude

10h 30 : Culte, past. D. Frikart



## PAROISSE RÉFORMÉE DE NODS

### CÉLÉBRATION ŒCUMÉNIQUE ET RÉGIONALE

Nods, dimanche 31 août, 10h

Répétition des chants, 9h45.

Présidée par Mme Marie-Laure Krafft Golay, nouvelle pasteure de la paroisse.

Musique : M. Olivier Forel

Chants : Mme Marie-Laure Krafft Golay et

M. François Golay

Avec la participation de Messieurs Didier Suter et Léon Foe

Bienvenue à tous

## CONCERT DU CHŒUR D'UKRAINE OREYA

Dimanche 31 août, 17h, Blanche Eglise, la Neuveville

Le chœur mixte Oryea a été créé en 1986. Au cours des deux dernières décennies, cet ensemble a participé à bon nombre de concours et de festivals internationaux, remportant 27 premiers prix dans le monde entier. Il est l'un des meilleurs ambassadeurs de l'Ukraine dans le monde. Il a reçu la distinction "d'Artiste émérite d'Ukraine".

La trentaine de chanteurs interprétera des œuvres de Bach, Victoria, Berezovsky, Skoryk, Vlasenko, Schnittke, Pärt et d'autres compositeurs.

Prix d'entrée : 30.-. Etudiants, apprentis : 10.-.

Enfants de moins de 16 ans : gratuit.

[www.artdialog.ch](http://www.artdialog.ch)

# Agenda

## SERVICE SOCIAL POUR MALADIES RESPIRATOIRES ET DE

### LONGUE DUREE DU DISTRICT DE LA NEUVEVILLE

Rue Rechberger 5, tél. 032 322 24 29, 2502 Bienne.

Du lundi au vendredi de 8 à 16 heures

## SERVICE DE MAINTIEN A DOMICILE (SMAD)

### DISTRICT DE LA NEUVEVILLE

Soins infirmiers, aide familiale et ménagère. Rte de Neuchâtel 19

Tél. 032 751 40 61 Fax 032 751 40 62

## ASSOCIATION DU SERVICE BÉNÉVOLE 7 SUR 7

District de La Neuveville, avez-vous besoin d'aide?

Transports de personnes (médecin, coiffeur, etc.)

Visites. Renseignements: lundi- vendredi de 9h à 10h30.

Tél. 032 752 10 77

## BUREAU D'INFORMATION SOCIALE (BIS)

Tél. 032 945 17 17. Renseignements, informations, rédaction

de lettres et demandes diverses.

## SECRÉTARIAT DE LA PAROISSE REFORMEE

Nouveaux horaires : le secrétariat, Grand Rue 13, est ouvert

le mercredi matin de 8h30 à 11h30. Les lundis, mardis, mer-

credis et vendredis après-midi de 14h à 17h. Le jeudi est

fermé toute la journée. Tél. 032 751 10 35, Courriel :

[info@paref2520.ch](mailto:info@paref2520.ch) N° d'urgence : 0848 20 25 20

## SECRÉTARIAT DE LA PAROISSE CATHOLIQUE

Le secrétariat, rue des Mornets 19 dans l'annexe côté place

de parc, est ouvert mardi et jeudi matin de 10 h à 12 h.

Adresse postale: case postale 213, 2520 La Neuveville.

Tél. 032 751 28 38 (répondeur).

Adresse e-mail: [laneuveville@cathberne.ch](mailto:laneuveville@cathberne.ch)

Site internet: [www.cathberne.ch/laneuveville](http://www.cathberne.ch/laneuveville)

## SERVICES INDUSTRIELS DE LA NEUVEVILLE

Service de piquet, no tél. 032 752 10 99. Uniquement pour

les urgences hors des heures d'ouverture de l'administration.

## ADMINISTRATION DU CIMETIERE DE LA NEUVEVILLE

Pour tous renseignements: Tél. 079 248 26 26 - Fax 032 751 60 48

## SERVICE PAYANT DE BUS DURANT LE WEEK-END

Noctanbus: départ de la Place Pury (Neuchâtel) à 2h15 & 4h00

Moonliner: départ de la Gare (Bienne) à 2h15

## COURS DE SAUVETEURS (permis de conduire)

Inscriptions: tél 032 751 16 34. Madeleine Landry

## BOULANGERIE DE SERVICE : Agazzi - La Neuveville

## JURA BERNOIS TOURISME

Rue du Marché 4, 2520 La Neuveville. Infos et manifestations sous

[www.jurabernois.ch](http://www.jurabernois.ch). Courriel : [laneuveville@jurabernois.ch](mailto:laneuveville@jurabernois.ch)

Tél. 032 751 49 49

## FONDATION DE L'HÔTEL DE VILLE. MUSÉE, LE LANDERON

Le Musée est ouvert tous les samedis et dimanche de 14h30

à 17h30. Exposition permanente, vigne et culture, autrefois

au Landeron.

## MUSEE D'ART & D'HISTOIRE DE LA NEUVEVILLE

Ouvert tous les dimanches de 14h30 à 17h30, du 13 avril

au 26 octobre 2014. Le Musée accueille, jusqu'au 26

octobre 2014, l'exposition du 150<sup>ème</sup> de la Fondation Home

Montagu de La Neuveville.

De plus, du 31 août au 26 octobre 2014, vous pourrez découvrir

la quatrième vitrine à thème intitulée : "A partir du Tableau des

Actionnaires, l'Histoire du Musée".

[www.museelaneuveville.ch](http://www.museelaneuveville.ch) - [musee.laneuveville@bluewin.ch](mailto:musee.laneuveville@bluewin.ch)

Renseignements : Office du tourisme, tél : 032 751 49 49

## CHŒUR MOSAÏQUE - LA NEUVEVILLE

Répétitions à 20h à la maison de la paroisse réformée.

Les lundis 25 août; 8 septembre, 22 & vendredi 26 septembre.

Samedi 27 septembre participation à la rencontre régionale des

Eglises adventistes.

**Une utopie?**

La FSA met tout en œuvre pour favoriser l'autonomie et l'intégration!  
Votre soutien compte!

CP 10-6870-0

Fédération suisse des aveugles et malvoyants  
[www.sbv-fsa.ch](http://www.sbv-fsa.ch)